

une certaine date postérieure au premier de l'an. C'est alors qu'on a fait observer qu'il semblait s'agir de la fièvre aphteuse.

M. Coldwell: A-t-on institué un régime de quarantaine après le premier examen?

Le très hon. M. Gardiner: Oui, la quarantaine a été immédiatement instituée, le 26 novembre, et elle est en vigueur. En présence d'affections contagieuses, fièvre aphteuse ou toute autre affection, on ordonne immédiatement la quarantaine, tout comme on le fait pour les humains atteints de la rougeole.

M. Coldwell: L'a-t-on maintenue pendant toute cette période?

Le très hon. M. Gardiner: Sauf erreur, la quarantaine a été maintenue sur la ferme en question pendant toute cette période. Il se peut qu'on l'ait levée certains jours. Voilà pourquoi j'hésite à faire une déclaration en ce moment. De toute façon, les bestiaux de ce cultivateur ont fait l'objet d'une vérification durant toute la période. Puis, notre fonctionnaire, le Dr Childs, qui s'était rendu dans cette région plus tôt, y retourne pour effectuer une nouvelle vérification. Il croyait qu'il y avait plus de raisons de croire que ce pouvait être la fièvre aphteuse et la région fut mise en quarantaine. C'est-à-dire qu'on vérifia tous les cas qu'on avait signalés comme étant des cas de stomatite; ils étaient tous dans la région de neuf municipalités. Cette région a été mise en quarantaine il y a eu une semaine mercredi dernier. On apporta le virus à Ottawa et l'on fit venir de Grande-Bretagne le sérum servant à l'épreuve du sang. Cette épreuve s'est effectuée il y a eu une semaine samedi, je crois, et c'est dimanche qu'on a établi qu'il s'agissait de la fièvre aphteuse. Immédiatement, les autorités américaines fermèrent la frontière à l'expédition des bestiaux canadiens.

M. Coldwell: Le docteur Childs s'est rendu deux fois dans la région?

Le très hon. M. Gardiner: Sauf erreur, oui.

M. Coldwell: Pendant cette période, a-t-on prélevé des échantillons de sang chez les animaux atteints? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on eu recours aux laboratoires de l'Université de la Saskatchewan pour déterminer si le virus était d'un type différent de celui qu'on croyait reconnaître tout d'abord?

Le très hon. M. Gardiner: ... Tout d'abord je dois rectifier une affirmation que j'ai formulée l'autre jour sous toutes réserves. Le député de Rosetown-Biggan, chef du groupe

[Le très hon. M. Gardiner.]

cécéliste, m'a demandé le nom du représentant du ministère. Pour plus d'exactitude, je me permets de citer un passage de la page 14 du hansard:

M. Coldwell: Quelle est la principale autorité en Saskatchewan?

J'avais dit que jusqu'à la semaine dernière la principale autorité en Saskatchewan soutenait que la maladie était la stomatite. Si, en réponse à cette question, j'avais tout simplement dit "le Dr Fulton", je crois que j'aurais eu raison. Mais il y a d'autres fonctionnaires là-bas à part le Dr Fulton. Je songeais alors à une déclaration parue dans les journaux et que j'ai lue à Vancouver. Elle a paru dans le *Daily Province* de Vancouver, numéro du 21 février 1952, sous le titre "La maladie n'est pas mortelle". C'est une nouvelle de la *Presse canadienne*, datée de Saskatoon et ainsi conçue:

Le Dr J. L. Millar, du laboratoire des épizooties, à l'Université de la Saskatchewan, a dit mercredi que la stomatite infectieuse dont on a rapporté la présence chez le bétail de la région de Regina, n'est pas considérée grave par les vétérinaires, bien que ses symptômes ressemblent à ceux de la fièvre aphteuse.

Il a dit que la maladie était rarement mortelle et que, sans traitements, elle disparaissait généralement, sans laisser de séquelle, près une période d'environ dix jours durant laquelle les animaux ont la bouche irritée et pleine de bave.

Telle est l'opinion que j'ai citée vendredi. Elle décrit la maladie et établit la distinction entre les deux affections. J'ignore sur quoi il s'est fondé mais, sauf erreur, il était convaincu que la stomatite était bien la maladie en cause.

M. Coldwell: Jusqu'à ce moment là, avait-on eu recours à l'Université de la Saskatchewan, lui avait-on demandé d'examiner des spécimens de sang, de salive ou d'autres substances afin de déterminer si le virus en cause était celui de la stomatite, comme le pensaient, semble-t-il, à peu près tous ceux qui avaient eu à s'occuper du problème?

Le très hon. M. Gardiner: Je ne saurais le dire parce que, règle générale, quand une épizootie, quelle qu'en soit la gravité, se déclare dans une province, quelqu'un nous en fait rapport et nous prenons les mesures nécessaires pour qu'un examen ait lieu. En Saskatchewan ces examens ont lieu à Saskatoon. J'ignore si on a procédé de cette façon dans ce cas-ci. Quoi qu'il en soit, j'ai l'impression que nos fonctionnaires de Saskatoon ne seraient pas en mesure d'établir définitivement s'il s'agit ou non de la fièvre aphteuse. Seul notre laboratoire de Hull peut l'établir avec certitude et encore faut-il qu'il fasse venir du sérum de Grande-Bretagne,—seul endroit où ce sérum est fabriqué,—et qu'il injecte d'abord